

Communication du Conseil administratif Conseil municipal du 9 février 2021

Parcelle 8879 (quartier de Saint-Mathieu) : information relative au droit de préemption

Le Conseil administratif a été sollicité pour savoir s'il entendait faire usage du droit de préemption sur la parcelle 8879 de Bernex située en zone de développement, comprise dans le PLQ « Saint-Mathieu ». L'acquéreur a signé en parallèle un contrat d'entreprise totale en vue de la construction du bâtiment selon autorisation.

Le Conseil administratif a décidé de renoncer à faire usage de son droit de préemption pour les raisons suivantes :

- prix excessif (parcelle de 739m²) soit un prix de m² de plus de CHF 5'000.-
- le permis de construire portera sur un projet d'immeuble déjà totalement ficelé.

Référendum cantonal sur le périmètre de la « Goutte de Saint-Mathieu »

Ce référendum contre la modification des limites de zones sur le territoire communal a abouti. Pour rappel, le Canton souhaite créer une zone affectée à de l'équipement public, notamment pour accueillir le cycle d'orientation de Bernex et une Haute Ecole Santé-Social, ainsi qu'une zone des bois et forêts.

Selon la communication du Conseil d'Etat, le nombre de signature exigé est de 5'370 et 5385 signatures ont été validées. La date de la votation sur cet objet sera communiquée tout prochainement (probablement juin 2021).

Le Conseil administratif est favorable à la construction des infrastructures envisagées, qui profiteront aussi à la commune.

Mesures adoptées par le Conseil administratif suite à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions des Autorités

Les dispositions du Conseil fédéral en janvier n'ont pas eu d'incidences majeures sur la Mairie et ses services :

- l'ouverture des installations et locaux communaux pour les moins de 16 ans est maintenue (sauf piscine)
- l'ouverture de la Bibliothèque est maintenue
- tous les services et toutes les prestations au public sont assurés
- le télétravail des collaborateur-trice.s est rendu obligatoire pour autant que les conditions le permettent.

En ce qui concerne l'activité politique, le Conseil administratif, sur la base de l'expérience faite en fin d'année 2021, a choisi de continuer à tenir les séances dans cette aula de Lully, qui permet de respecter les directives sanitaires en vigueur. Cette option est la meilleure et la plus sécurisée actuellement. Des dispositifs permettant la retransmission en direct des séances sont envisagés pour le cas où celles-ci ne seraient plus accessibles au public.

Le Conseil administratif privilégie le présentiel pour les débats mais reste ouvert à la modalité des visioconférences en ce qui concerne les séances de commission. A ce sujet, l'administration a envoyé des instructions à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, et les remercie par avance de leur diligence pour installer le logiciel indiqué.

Questions posées lors du CM du 15 décembre 2020

Questions de Michel Jaggi :

- a) Serait-il possible de déposer les PV de séances et les rapports de gestion des Fondations et du CIV sur CMNet ? Les rubriques sont prévues, mais on ne trouve pas de contenu.

Les documents en question sont internes aux Conseils concernés et sont donc destinés à leurs membres. Chaque parti étant représenté au sein de ces instances, le relai peut être effectué par ce moyen.

En revanche, un onglet sera créé sur CMNet pour mettre à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux les statuts et la liste des membres de Conseils.

- b) Serait-il possible d'être averti plus rapidement lorsque les salles de gym sont fermées ? Suite aux mesures covid en décembre dernier, l'information a été reçue le jeudi à 17h, pour une fermeture dès lundi, et il a été impossible d'avertir les membres et parents de cette décision. Par ailleurs, étant donné que toutes les manifestations étaient annulées et que les vacances de Noël commençaient dès le 24 décembre, ne pouvait-on pas utiliser les salles encore la semaine du 21 décembre ?

Au sujet de la période particulière que nous vivons et des mesures prises, le Conseil fédéral puis le Conseil d'Etat communiquent leurs décisions le mercredi, respectivement le jeudi. Le Conseil administratif doit prendre un temps d'analyse rapide pour ensuite opérationnaliser ses propres décisions. Dans ce contexte, l'administration fait au plus vite. Nous comprenons tout à fait que les annonces tardives de fermeture sont inconfortables pour les divers acteurs et nous nous efforçons de raccourcir les délais au maximum.

En ce qui concerne les fermetures des salles en fin d'année, une période d'une semaine est nécessaire pour assurer les nettoyages avant la pause des Fêtes. Même s'il n'y a pas eu de manifestation cette année, les équipes de concierges étaient malgré tout mobilisées dans les divers bâtiments communaux, l'activité des écoles et autres lieux n'ayant pas été stoppée. Au contraire, il a fallu redoubler d'efforts pour satisfaire les exigences liées aux plans de protection. Par ailleurs, les concierges doivent aussi prendre des vacances. Enfin, la date de fermeture à fin 2020 a été fixée de façon à ne pas couper la semaine et offrir des conditions d'accès équitables à tous les locataires.

Question de Florian Dumalle :

A la suite du très bon article dans le journal communal « Bernex, entreprise formatrice », où en est l'évolution des engagements potentiels ?

Comme évoqué lors du débat en octobre 2020 aboutissant à l'adoption par le Conseil municipal de la motion pour garantir des places d'apprentissages au sein du personnel communal, trois jeunes sont actuellement en formation (petite enfance, services techniques). L'administration étudie toutes les opportunités possibles, en particulier au sein des Services extérieurs. Pour accueillir et former des apprentis, il faut tout d'abord bénéficier de l'encadrement adéquat, donc des formations sont nécessaires, et des places de travail. Potentiellement, une place d'apprentissage supplémentaire pourrait être offerte à la rentrée scolaire 2021.

Question d'Ariane Chassot :

Au giratoire sur la route d'Aire-la-Ville, au niveau de la gravière, la route était gelée en raison du nettoyage des camions de cette dernière. Il y a un risque d'accident.

Ce giratoire est-il géré par le Canton ou la Commune ? s'il appartient au Canton, ce dernier devrait être alerté.

Ce giratoire appartient au réseau des routes cantonales. En règle générale, si un usager constate un problème ou une difficulté, il doit la signaler aux services compétents. En pratique, les téléphones arrivent souvent à la Mairie et plus particulièrement à Jacques Zurbuchen, chef du département des infrastructures et des bâtiments, qui relaie immédiatement à ses contacts dans les services cantonaux.

Bernex, le 9 février 2021